

qu'il ne semblait pas y en avoir beaucoup de gens satisfaits. Mais tout le monde est insatisfait. Tous les gens ne sont pas satisfaits de cette solution.

Tout à l'heure, j'entendais l'honorable député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, et il avait bien raison, lorsqu'il nous parlait de Rivière-du-Loup. Mais comme dans bien d'autres régions, nous sommes venus à bout de négocier un peu, parce qu'on voulait encore nous enlever une circonscription dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean. Nous en sommes venus à bout par de nombreuses discussions, les quatre députés travaillaient ensemble et ainsi nous avons «réchappé» d'une certaine redistribution. Mais encore une fois, les territoires sont mal tracés. Si, en gardant la même population, la moyenne de 62,000, 63,000 ou 67,000, ils nous avaient permis de leur indiquer la ligne à tracer afin de rester dans les cercles économiques qui intéressaient les populations, cela n'aurait pas changé du tout les populations, mais cela aurait donné satisfaction à tout le monde. Mais non! On a accepté enfin de nous laisser conserver nos circonscriptions, mais ce sont eux par contre qui ont tracé les lignes, et des lignes abominables. Tout le monde trouve cela ridicule, ils ont dit: Tracez-les car c'est le temps. Mais on ne peut même plus tracer un ligne sur le papier.

Monsieur l'Orateur, je demande encore une fois à l'honorable ministre ainsi qu'à tous les leaders des partis de mettre la politique de côté et de se servir de leur gros bon sens, et je dirai même de relever un défi aujourd'hui, qu'on prouve à la population qu'on en est capable, même si nous sommes quatre partis ici à la Chambre, nous sommes capables de poser un acte sincère, un acte humanitaire et qu'on est aussi capable de reconnaître les besoins de toutes les régions et, de plus, malgré toutes les erreurs commises, que nous sommes encore capables au moins de réparer le plus gros de ces erreurs. Et ce que je souhaite enfin, c'est qu'à l'avenir cette commission de répartition des nouvelles circonscriptions électorales soit composée de députés, s'il vous plaît, monsieur l'Orateur. Je demande que nous prenions nos responsabilités.

● (1710)

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, étant un député passablement concerné par la discussion qui se fait présentement autour du bill C-60, même si directement ce bill ne répond pas à cette discussion dans le vrai sens du mot, je me dois de prendre la parole pendant deux ou trois minutes pour donner mon point de vue sur ce bill C-60.

J'ai écouté les discours de la plupart des députés, et j'ai entendu l'honorable député de York-Scarborough (M. Stanbury) dire que les députés ne représentent pas des régions, ne représentent pas des territoires, mais représentent des personnes. Or, monsieur l'Orateur, je suis bien d'accord sur cette déclaration. Mais si l'on regarde de quelle façon le mouvement de population se fait depuis un certain nombre d'années au Canada, on se rend compte que dans quelques années les régions rurales seront sous-représentées au Parlement canadien.

Je lisais dernièrement un rapport où on nous disait qu'en l'an 2,000 nous serions probablement aux environs de 30 millions de population au Canada, et que 20 millions de cette population résideraient dans une quinzaine de villes. C'est donc dire que ce seront des citadins. Ce qui laisse 10 millions de population, soit le tiers seulement, dans des régions rurales ou semi-rurales. Or, du train où vont les choses, il est clair que

Représentation de l'Ontario

les habitants des régions rurales seront sous-représentés à la Chambre des communes. Je pense que le Parlement devrait prendre des dispositions pour protéger ces populations rurales qui sont des payeurs d'impôts qui méritent d'être représentées au même niveau que toutes les autres personnes au Canada.

Quand on regarde la différence qu'il y a entre une population qui vit dans des villes comme Montréal, Québec, Toronto ou Vancouver, et les populations rurales, il n'y a pas de comparaison possible. Dans les villes, ils ont tous les services administratifs à leur disposition. Ils n'ont qu'à tourner le coin de la rue et ils ont les bureaux d'administration fédérale, ils ont les bureaux d'administration du gouvernement de la province, ils ont les bureaux municipaux, tandis que dans les circonscriptions rurales, il faut parcourir des distances immenses. Je prends, par exemple, les personnes qui résident à Matagami, ville minière du nord de ma circonscription. Quand ils veulent se diriger vers le bureau de l'assurance-chômage, ils doivent venir à Val-d'Or. Alors il y a au-delà de 200 milles entre Matagami et Val-d'Or. Alors ces citoyens sont désavantagés par rapport aux citoyens des villes lorsqu'ils veulent aller discuter de leurs problèmes avec des fonctionnaires administratifs du gouvernement fédéral.

Pour les centres de la main-d'œuvre du Canada c'est encore à peu près la même chose, 115 milles de Matagami jusqu'à Amos pour un bureau de la main-d'œuvre. Cela ne se compare pas quand on veut faire des comparaisons avec les personnes qui vivent dans les villes. La circonscription que je représente actuellement, l'Abitibi, est la deuxième circonscription en étendue au Canada. La première est celle des Territoires du Nord-Ouest et la deuxième c'est l'Abitibi, plus grande que le Yukon, plus grande que les quatre provinces Maritimes ensemble, plus grande que la France, et vous pouvez ajouter plusieurs pays d'Europe avec la France, voilà la circonscription d'Abitibi. Entre Noranda-Nord et Sugluk il y a une distance de 985 milles. Évidemment, on ne peut pas s'y rendre en automobile, il n'y a pas de chemins carrossables pour se rendre jusque-là. C'est l'avion pour y aller, on sait quand on y va, mais on ne sait pas quand on en revient.

Mon collègue de Villeneuve (M. Caouette) disait tout à l'heure qu'il a été pris là pendant deux jours avant de revenir, cela a été mon cas à Grande Baleine, alors qu'il a fallu attendre que la température soit clémente pour pouvoir revenir. Or, monsieur l'Orateur, des distances comme celles que nous trouvons dans des circonscriptions rurales, j'ai mentionné la mienne, il y en a bien d'autres, qui sans être aussi vastes et étendues sont encore des circonscriptions considérables. Il faut tout de même tenir compte de cela et les citoyens de ces circonscriptions-là, de ces circonscriptions rurales, ont les mêmes droits que les citoyens qui habitent les villes. Alors il faut tenir compte de ces circonstances-là. Or, lorsque le commissaire qui a fait la tournée des régions pour avoir l'opinion de la population, quand on a fait l'étude de la redistribution des circonscriptions, je me demande si ces voyages ont été faits avec sérieux ou si cela a été fait uniquement pour sauver la face, parce qu'on a vanté les propositions faites par des organismes comme le CERDAT dans le nord-ouest du Québec, par l'Union du conseil de comté, mais on n'a pas tenu compte du tout des recommandations, c'était bien beau, mais pas bon.

Alors, monsieur l'Orateur, on se demande où on voulait en venir avec ça. Or le CERDAT réclamait justement la repré-